

COMMENT RETRACER L'HISTOIRE D'UN

MOULIN : les sources d'archives utiles

Il nous est apparu très intéressant de résumer l'excellent article de Christian CUSSONNEAU membre de l'Association de Sauvegarde des Moulins d'Anjou (A.M.A.). Ses conseils précieux pourront sans nul doute aider dans leurs recherches, nombre d'entre vous curieux de découvrir l'histoire de leur moulin.

Une enquête impériale effectuée en 1809 sur l'ensemble des départements français, recensait près de 100 000 moulins, soit une moyenne de 1 000 moulins par département.

Les moulins à eau sont présents en Occident depuis l'Antiquité, et les moulins à vent sont apparus seulement au cours de la seconde moitié du XII^e siècle. Du Moyen Age jusqu'au XIX^e siècle qui vit le plein développement des machines à vapeur, en dehors de la force musculaire humaine et animale, les moulins à eau et à vent ont été les seuls moteurs utilisés dans l'artisanat et l'industrie. Ils font donc partie de notre patrimoine technique et architectural, mais également de notre patrimoine social puisque rares sont les familles qui ne comptent pas un meunier dans leurs ancêtres.

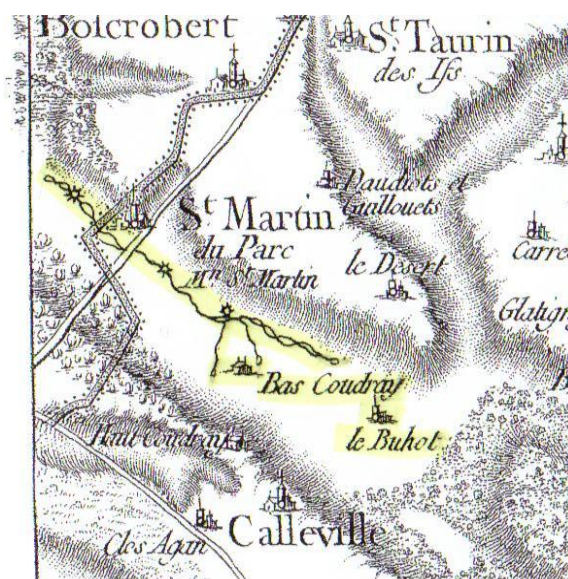
Les sources de l'histoire des moulins

Retracer l'histoire d'un moulin c'est essayer de découvrir l'époque de son édification, espérer déterminer la date précise de sa construction, trouver les remaniements et les réparations dont il a pu faire l'objet, sa date de désaffectation ou bien celle de sa destruction. Pour faire l'histoire d'un moulin, il faut donc faire celle des propriétaires et des meuniers qui l'ont construit, possédé et l'ont fait fonctionner au cours des siècles. Les archives concernant les moulins sont essentiellement conservées localement, aux Archives départementales (A.D.). Comme il existe des cartes de différentes époques, la comparaison des cartes est déjà un travail historique.

A - LA CARTOGRAPHIE

La carte de Cassini,

qui couvre l'ensemble de la France au 1/86400^e, a été dressée entre 1760 et 1789 (achevée de publier en 1815). On en trouve des tirages sur papier aux A.D., ou les voir en ligne sur internet (par exemple site : geogarage.com), ou encore se les procurer sur CD rom (environ 30 € sur le site de l'Institut Géographique National, communément appelé sous son diminutif IGN), et les installer sur son ordinateur. Pour le nombre et l'emplacement des moulins, la carte de Cassini paraît assez fiable dans les zones rurales où les moulins sont distants les uns des autres. Cependant on relève parfois des oublis.



Le plan cadastral napoléonien

Institué par Napoléon Ier et établi à partir de 1807, sa réalisation pour certaines communes, s'étendra jusqu'en 1838. Il est à l'échelle 1/ 2500. Il est conservé dans les communes et aux A.D. dans la **sous-série 3 P 4**. Il est maintenant consultable en ligne, sur le site des A.D. de votre département. Le plan cadastral napoléonien est très fiable pour la localisation et le dénombrement des moulins au cours de la première moitié du XIX^e siècle.

L'atlas cantonal

Commandé par le Conseil Général, l'atlas cantonal est une série de plans des cantons du département, existant au XIX^e siècle. Il a été dressé vers 1870, à l'échelle 1/40000. Il est actuellement conservé en sous-série.

Outre ces 3 documents essentiels, il est aussi possible de consulter les cartes dites "d'état major", levées par l'armée au XIX^e siècle (1818-1866), échelle 1/80000. Elles sont conservées dans la série 1 Fi.

Les cartes de l'I.G.N. remplacent les précédentes dans les années 1960-1970, mais à une échelle de 1/25000. Elles permettent de contrôler la présence ou l'absence de vestiges en cas de recherche sur un moulin détruit pendant l'époque contemporaine.

On peut également se reporter aux cadastres réformés du XX^e siècle de toutes les communes, déposés aux AD par le service des impôts, dans la **sous-série 3 P**. Ils ont été dressés à partir du cadastre ancien depuis les années 1930 et ont été en usage jusqu'à la fin du XX^e siècle.

Il est possible de consulter le cadastre actuel en ligne sur le site : cadastre.gouv.fr.

Enfin, l'utilisation de la cartographie par satellites, et notamment "Google Earth", en ligne sur internet, permet de contrôler l'existence d'un moulin, ou sa destruction.

En rappelant les précautions à prendre avec la Carte de Cassini, la comparaison des différents plans et cartes mentionnés ci-dessus permet de déterminer des grandes phases pendant lesquelles un moulin peut avoir été construit ou détruit.

En complément des documents fondamentaux ci-dessus, on peut trouver dans la **sous-série 1 Fi**, des cartes et des plans sur lesquels peuvent figurer des moulins ; ce sont des plans à grande ou petite échelle, de provenances diverses dont certains sont extraits des séries anciennes d'archives.

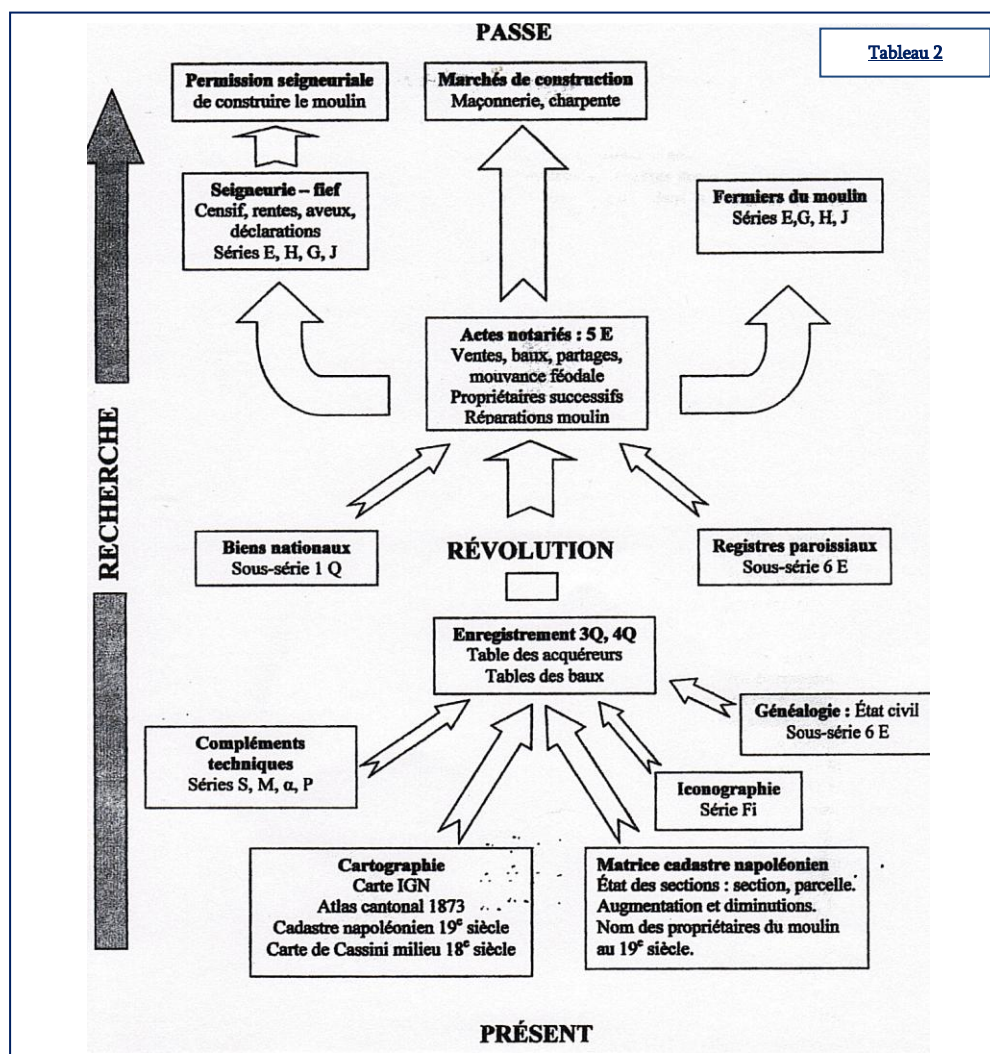
Après cette approche chronologique par la cartographie, passons à l'examen des séries des Archives Départementales qui vont permettre une recherche approfondie.

B - LES ARCHIVES FISCALES, CADASTRALES ET L'ENREGISTREMENT DES ACTES DES XIX^e et XX^e SIECLES

La recherche à entreprendre consiste à dénicher les documents locaux les plus précis possible et facilement accessibles, concernant l'histoire d'un moulin. Pour plus de clarté, se reporter au tableau 1 ci-dessous et pour remonter le temps au tableau 2 suivant.

Voir aussi le guide des A.D. sur leur site : www.archives27.fr ou www.archives76.fr

Tableau 1	Archives fiscales	Archives familiales	Archives administratives et techniques	Documents figurés
Ancien régime	Séries E, G, H, J, archives seigneuriales religieuses ou laïques : cens, devoirs, obéissances, permission de construire, noms des propriétaires et des meuniers. Série C : Rôles de taille	Séries E, 1 E, 2 E, J, archives familiales : déclarations, ventes, baux à ferme. Sous-série 5 E : actes, ventes, baux à ferme, marchés de construction et réparations, noms des propriétaires et des meuniers. Sous-série 6 E : registres paroissiaux.	Sous-séries 1 B, 2 B, sénéchaussées : insinuations, expertises. Série C, Enregistrement des actes notariés, centième denier.	Carte de Cassini (milieu XVIII è siècle) Séries E, G, H, J : plans terriers des chartriers. Série Fi : Collections iconographiques (dessins, gravures). Collections particulières : Dessins, gravures, tableaux.
Révolution				
Régimes post-révolutionnaires (Monarchies, empires, républiques)	Sous-série 3 P : documents cadastraux (états des sections, augmentations, diminutions, mutations). Série P : carnets de patentes des établissements industriels. Série P : Patentes contemporaines.	Sous-séries 5 E : actes ventes, baux à ferme, marchés de construction et réparations, noms des propriétaires et des meuniers. Sous-série 3 Q : enregistrement des actes notariés. Sous-série 4 Q : enregistrement des hypothèques. 6 E : registres d'état civil.	Série O : archives municipales. Série S : services fluviaux, entretien des cours d'eau. Règlements d'eau. Série a : cours d'eau, versements postérieurs à 1940. Travaux et destructions barrages et moulins. 2 L 59 : recensement moulins AnII Série M : statistiques, autorisation des établissements insalubres et dangereux. Recensement 1809.	Sous-série 4P : Plan cadastral 19 è siècle (cadastre napoléonien) Séries O, S, Fi, a : Cartes, plans, atlas cantonal. Série Fi : collections iconographiques (dessins, gravures, photographies, cartes postales). Documentation ARAM Collections particulières : dessins, gravures, tableaux, photographies



Une autre possibilité de recherche : la **sous-série 3 Q** pour l'enregistrement des actes notariés. Depuis 1791, chaque acte passé par un notaire est contrôlé par l'administration fiscale qui perçoit des droits sur ces actes. Ces actes sont ensuite ventilés par types d'actes (vente, baux, mutation, inventaires après décès, partages, donations ...) ce qui facilite la recherche.

Nous pourrions donc rechercher cet acte dans la **sous-série 5 E** (études notariales). Dans les cas de vente où le moulin est grevé d'une hypothèque, on peut également trouver dans la **sous-série 4 Q**, la transcription complète d'un acte. Cette série débute en l'an III et se poursuit jusqu'à nos jours. Ne sont consultables que les registres vieux de plus de 100 ans.

Il est aussi possible de voir dans la **sous-série 5 E** les répertoires des notaires, mais ils sont assez rarement conservés. Les actes notariés de la sous-série 5 E peuvent permettre de remonter dans le temps. Les actes les plus utiles sont les "ventes", et les "licitations", qui donnent, le plus souvent, les origines de propriété.

C - LES ARCHIVES SEIGNEURIALES ET DES FAMILLES

Le moulin est un édifice très particulier par le fait qu'il est un instrument de transformation d'un grand nombre de produits : le grain en farine, pour la plus grande partie, mais il sert également à produire de l'huile, à fouler les étoffes, à faire du papier, à broyer les couleurs, à fabriquer de la poudre noire, à forer des canons, à scier du bois ou des pierres ... Bref c'est le maillon essentiel de l'économie traditionnelle.

Le régime féodal qui se met en place aux X^e et XI^e siècles se caractérise par la confiscation et le fractionnement de l'ancien pouvoir impérial Carolingien : le "droit de ban" ou de commandement par les comtes et par de puissants établissements religieux qui peuvent construire ces machines. Puis, les moindres petits seigneurs vont faire valoir ce droit, interdisant à leurs sujets d'utiliser les petites meules manuelles en usage depuis l'Antiquité, les contraignant à venir utiliser leurs moulins, et levant une taxe au passage.

On trouve les chartriers des seigneuries laïques et ecclésiastiques dans les **séries E, J, H, G et H supplément**, et des papiers relatifs à des familles ayant pu posséder des moulins dans les **sous-séries 1E et 2E**. Les chartriers ont été organisés par les seigneurs et les feudistes chargés de les rédiger, de manière à pouvoir contrôler la bonne perception des redevances, ou "devoirs" dus par les sujets. Ils peuvent remonter, dans certains cas de grandes abbayes, notamment jusqu'au XII^e siècle. Mais le plus souvent ils ne sont pas antérieurs au XV^e siècle. Le principe fondamental de ces chartriers est la déclaration faite par le sujet aux assises du fief des redevances qu'il doit à son seigneur.

On peut donc espérer par ces moyens, pour les moulins les plus anciens, remonter leur histoire jusqu'à la fin du Moyen Age ou au début de la période Moderne.

D - AUTRES ARCHIVES EXPLOITABLES : LES ARCHIVES REVOLUTIONNAIRES, LES REGISTRES PAROISSIAUX ET D'ETAT CIVIL, LES ARCHIVES FISCALES ...

Dans la **série L** (administration de la période révolutionnaire), les **sous-séries 2 L à 9 L** contiennent, entre autres documents, un recensement des moulins à eau et à vent de l'An II (2 L 59). Ce dernier est fondé sur un questionnaire adressé par l'administration aux maires de chaque commune pour dénombrer les moulins, la nature et la quantité de leur production.

La **sous-série 6 E** : elle comprend les registres paroissiaux et d'état civil qui contiennent les dates des naissances, des mariages et des décès des paroissiens, puis des citoyens. Ils sont conservés dans les communes et des doubles en existent aux A.D. Ils sont accessibles en ligne sur le site des A.D.

Dans la **série P**, les archives des contributions directes comprennent les **carnets de patentes des**

établissements industriels. Etablis vers 1850, et se poursuivant jusque vers 1880, ils visaient à calculer le montant de la patente à payer par ces établissements.

La **sous-série 1 Q** regroupe les estimations et les ventes des biens nationaux de première et de seconde origines saisis à la révolution sur les ordres religieux et sur les émigrés.

Dans la **série M**, la **sous-série 50 M** concerne les établissements dangereux et insalubres. Elle permet de connaître les modernisations intervenues dans les moulins au cours du XIX^e siècle et complète bien celle des contributions directes (carnets de patentes, série P).

La **série S** concerne, entre autres objets, la gestion des cours d'eau et des rivières, la navigation, le suivi des constructions, modifications, réparations ou démolition d'édifices pouvant avoir lieu dans leur lit. Les ingénieurs des Ponts-et-chaussées sont chargés du suivi des dossiers et rendent leurs rapports et leurs avis en vue des décisions de l'administration. Pour les moulins, même pour les cours d'eau non navigables, les dossiers concernant les moulins sont nombreux et riches d'informations. **Cette série contient également les "règlements d'eau"**, nécessaires aux propriétaires de moulins, puisqu'ils fixent les conditions hydrauliques, mécaniques et immobilières d'exploitation des usines. Pour la période postérieure à 1940, les dossiers de gestion des rivières navigables et le suivi des usines et des barrages est contenu dans la **série a**.

Dans la **série B** (cours et juridictions de l'ancien régime), la **sous-série 1 B** comprend les "expertises foncières".

La **sous-série 6 U** de la série U (archives judiciaires), dans les archives des tribunaux de commerce, sont conservés les dossiers de faillites où l'on peut trouver celles de certains meuniers, pour la fin du XVIII^e siècle, les XIX^e et XX^e siècles. Les dossiers individuels des faillis sont classés par communes.

La **presse**, sous la **cote 3 J O**, et notamment les affiches, de la seconde moitié du XVIII^e siècle, contient, entre autres annonces, celles de ventes et de baux de moulins.

La **série O** est constituée des archives de toutes les communes du département. Elle recèle un bon nombre de plans du XIX^e siècle sur lesquels peuvent figurer des moulins, encore en place ou détruits.

La **sous-série 2 F** regroupe des fonds d'érudits locaux comme les archivistes départementaux. Voir le *dictionnaire historique, géographique et biographique* du département de CHARPILLON et CARESME. Voir également les archives de votre ARAM.

E - LES DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES

Très complémentaire des archives ci-dessus, l'iconographie ancienne et du XX^e siècle permet parfois de préciser l'histoire ou la typologie de tel ou tel moulin. Plusieurs fonds sont à signaler :

La sous-série 11 Fi : Elle regroupe des dessins, gravures et photographies, dont certains documents de moulins, consultable en ligne.

La sous-série 6 Fi : Il s'agit d'une collection de cartes postales réalisées par des photographes, consultable en ligne.

La sous-série 4 Fi (1 à 138) : Cette petite série est un ensemble de reproductions de photographies de moulins, prises par Herman Webster, journaliste américain, entre 1930 et 1956.

Signalons encore que quelques membres de l'A.R.A.M., sont également des collectionneurs fervents de cartes postales, et ont déjà fait profiter notre association de leurs trésors photographiques à l'occasion d'expositions ou de publications.

F - BIBLIOGRAPHIE

Pour parfaire le travail de documentation, il ne faut pas oublier la bibliographie. Des chercheurs ont déjà travaillé sur les moulins et leur travail nous évite souvent de longues recherches, comme le *dictionnaire historique géographique et bibliographique* de l'Eure (CHARPILLON et CARESME en 4 tomes), déjà évoqué. C'est, avec les cartes, le premier ouvrage à consulter. Nous pourrions aussi nous référer aux **publications** de Jacques DEFRESNE pour la Seine Maritime et les explications du droit d'eau et le recensement aux A.D. Voir aussi la liste d'ouvrages de moulins à vendre près de l'A.R.A.M. Haute Normandie. Bien d'autres publications comportent des notices sur les moulins, et notamment toutes les monographies de communes présentes dans la bibliothèque des A.D.

G - AUTRES SOURCES HORS DES AD OU DES DEPARTEMENTS EURE ET SEINE MARITIME

- Grands chartiers et archives privées

- **Archives communales** : pour les villes, ces fonds comportent des archives anciennes. Y sont parfois mentionnés des moulins détruits à l'occasion d'alignement de rues ou de destructions de ponts. D'autres documents exceptionnels peuvent y être conservés, comme le recueil des plans des ponts de la Seine.

- Service départemental de l'inventaire, Conseil Général de l'Eure et de la Seine Maritime

Des dossiers de sélection individuels et des dossiers collectifs, communaux et cantonaux de moulins, comprennent des cartes de repérage, documentation, photographies et bibliographie.

- **Direction départementale de l'équipement (D.D.E.)** qui possédait de nombreuses archives sur les cours d'eau et moulins. Une grosse partie a été versée aux A.D. dans les séries S.

- **Archives nationales** : Dépenses engagées par les comtes. Réparations des ponts et arrentements d'emplacements sur les ponts pour constructions de moulins.

- **Archives privées des propriétaires de moulins** : au gré des visites de tel ou tel moulin, il se peut que le propriétaire actuel soit en possession de papiers de familles ou de documents iconographiques qui viennent amorcer, relancer ou compléter une piste de recherche.

Comme on peut le constater après cet inventaire, bien des séries d'archives peuvent servir à faire l'histoire d'un moulin, liste qui n'est certainement pas complète. La recherche est passionnante et chaque étape en relance l'intérêt. Souvent du but premier consistant à chercher simplement l'époque de construction d'un moulin, on passe à une recherche plus élargie où l'on prend plaisir à découvrir les aspects sociaux ou économiques de la vie de nos ancêtres. Devant la multiplicité des sources et en considérant leurs valeurs relatives, il est nécessaire d'organiser sa recherche méthodiquement en se focalisant dans un premier temps sur les sources les plus accessibles et les plus fructueuses (cf tableau 2). Avec la pratique des archives, vous le découvrirez assez rapidement, il est nécessaire de se former pour lire les écritures médiévales et de l'époque moderne. Sans cette formation dispensée par les services d'archives, on se priverait d'une grande partie des sources, souvent les plus cruciales puisqu'elles ont trait à l'origine du moulin qui vous intéresse.

Article de Christian CUSSONNEAU des Amis d'Anjou (AMA) résumé par Marcel CARON